

BATI-AMÉNAGEMENT

AMÉNAGEUR-LOTISSEUR



FRAIS ANNEXE (TTC)

A la Charge de l'Acquéreur

A régler lors de la signature de la Promesse de vente

- ⇒ Indemnité d'immobilisation : 1500€
- ⇒ Provision pour frais d'enregistrement : 125€, d'émoluments et de formalités du notaire : 215€

A régler lors de la signature de l'Acte de vente

- ⇒ Provision pour frais d'acte : environ 8%
- ⇒ Etat des lieux + Implantation de la construction par le géomètre : 480€
- ⇒ Visa Architecte : 350€
- ⇒ Solution recyclage : 100% acquéreur : 1176 euros
- ⇒ Frais de constitution de l'Association Syndical Libre : 100€
- ⇒ Caution : 500€ (Provision pour Dégradations)

Pour mémoire

- ⇒ PAC (Participation pour l'Assainissement Collectif) : environ 3000€
- ⇒ Taxe d'aménagement : (part communale 4%, part départementale 2,5%)
- ⇒ RAP (Redevance Archéologique Préventive) : 0,4%

RENSEIGNEMENTS & VENTE :

BATI - AMENAGEMENT
24, Boulevard Vincent Gâche
44200 NANTES
02 40 37 61 00
contact@batiamenagement.fr

Retrouvez-nous sur www.batiamenagement.fr